

Communiqué



Aux médias de Suisse romande

Bâle, le 7 novembre 2007

## Pro Natura concernant l'Ordonnance sur les Parcs: **Créons ensemble de nouveaux parcs!**

**Par son adoption de l'Ordonnance sur les Parcs, le Conseil fédéral a mis sous toit et assuré techniquement les bases légales pour les parcs nationaux et naturels en Suisse. Pro Natura salue la garantie ainsi donnée pour la planification de nombreux projets de parcs et continue d'offrir son soutien à la création de nouveaux parcs en Suisse.**

Avec l'arrêté fédéral du 7 novembre, les bases légales pour la création de nouveaux parcs nationaux et naturels sont enfin complètes. De nombreux projets de parcs en Suisse attendaient avec impatience que la garantie juridique voie enfin le jour. En l'an 2000, Pro Natura s'est fixé comme objectif de créer au moins un nouveau parc national dans les dix ans. Les nouvelles bases légales contenues dans l'Ordonnance sur les Parcs permettent à l'organisation de la protection de la nature de franchir un pas important dans la bonne direction.

### **Localement, les gens font la différence**

Les parcs qui apportent quelque chose à la nature ne sont pas simplement créés à l'aide d'une loi et d'une ordonnance. «Ce sont les personnes qui prennent l'initiative de lancer les projets de parcs dans les régions et la population concernée qui donne vie au projet. Ils constituent les partenaires essentiels, lorsqu'il s'agit de nouveaux parcs. Avec de bons projets de parcs, ils apportent une perspective d'avenir à leurs régions et assurent un progrès certain de la protection de la nature en Suisse. Pro Natura encourage ces régions à poursuivre leurs projets et à les réaliser», souligne Silva Semadeni, présidente de Pro Natura. Avec ses sections, Pro Natura est impliquée dans de nombreux projets de parcs. Elle les soutient financièrement, y contribue avec ses propres activités et ses vastes connaissances techniques, au service d'une nature digne de protection et d'un développement régional harmonieux.



**Locarnese et Parc Adula en « pole-position »**

Deux projets de parcs nationaux, environ deux douzaines de projets de parcs naturels régionaux et deux parcs naturels périurbains sont actuellement en phase de planification. En ce qui concerne les projets de parcs nationaux, la région Locarnese Vallemaggia TI et le parc Adula TI/GR ont le vent en poupe. Ces deux projets ont reçu le soutien de la Confédération, des Cantons, de Pro Natura ainsi que d'autres partenaires. Il pourrait leur échoir l'honneur de réussir ce que la Suisse n'a plus pu depuis près de cent ans: la création d'un parc national. Pro Natura leur tient les pouces et soutient les projets avec détermination.

(2500 signes)

**Informations complémentaires:**

Roman Hapka, Pro Natura, secrétaire romand, tél. 079 601 76 64, [roman.hapka@pronatura.ch](mailto:roman.hapka@pronatura.ch)

**Internet:**

[www.pronatura.ch](http://www.pronatura.ch) > Créons ensemble un nouveau parc national!

Ce communiqué paraît également en allemand, en italien et sur [www.pronatura.ch/presse](http://www.pronatura.ch/presse).

